Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	27
présents	21
votants	25

OBJET :

N°DCM2023-78

Finances : autorisation à donner au Maire pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

L'an deux mille vingt-trois -----
le dix-neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphane BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le C.G.C.T. (Art. L.1612-1) permet au Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des investissements durant les 3 premiers mois de l'année avant l'adoption du Budget Primitif 2024.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 21/12/2023

Publié le : 21/12/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité,

➢ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget général les crédits d'Investissement suivants avant le vote du Budget Primitif 2024 :

2031 - Frais d'études	*20.000 €*
2051 - Licences logiciels	*1.250 €*
2111 - Terrains nus	*15.000 €*
2112 - Terrains de voirie	*20.000 €*
2117 - Bois et forêts	*500 €*
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	*2.500 €*
2128 - Autres agencements	*10.000 €*
21316 - Équipement du cimetière	*5.000 €*
2138 - Autres constructions	*4.250 €*
2152 - Installation de voirie	*3.750 €*
21534 - Réseaux électriques	*37.500 €*
21578– Autres matériels et outillages de voirie	*2.500 €*
2158 - Matériel et outillage	*2.500 €*
2182 - Matériel de transport	*7.500 €*
2183 - Matériel informatique	*2.500 €*
2184 - Mobilier	*15.000 €*
2188 - Autres matériels	*1.250 €*
2312 – Agencements et aménagement de terrain	*20.000 €*
2313 - Bâtiments	*150.000 €*
2315 - Voirie	*58.750 €*
238 - Avances	*12.500 €*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Stéphane BOUVARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)